

Communiqué de presse

Arzier, le 6 novembre 2024

Réponse d'Avenir Loup Lynx Jura au communiqué de ce jour du canton de Vaud relatif aux loups dans le canton.

[Grands carnivores | État de Vaud](#)

Nous constatons que le canton de Vaud gravit encore une marche dans son acharnement contre le loup. Cela s'apparente maintenant à une réelle volonté d'extermination !

Tir d'un deuxième loup de la meute du Mont-Tendre

Alors que par le passé, nous avons déjà dénoncé un acte illicite et des incompétences de la DGE, le canton est cette fois désolé de n'avoir « que » blessé un loup sans être capable de le retrouver.

Un nouveau loup équipé d'un collier GPS pour un projet de recherche

Nous regrettons que les loups soient équipés de colliers GPS, car ces données ne sont pas vouées exclusivement pour une étude. Les données de localisation sont transmises et servent à faciliter les tirs.

Autorisation de tir d'un loup isolé sur le Plateau

C'est un cas typique d'acharnement, après les attaques de ce printemps et un premier ordre de tir qui n'a pas été réalisé et pour lequel nous avons dénoncé le fait que les moutons n'étaient pas gardés selon les dispositions légales. Rien n'a changé, les protections ne sont toujours pas aux normes fédérales et une nouvelle autorisation de tir est délivrée. Cette décision cantonale contredit la Convention de Berne qui a récemment réprimandé la Confédération car les décisions de tirs ne doivent être prises que par celle-ci.

Adaptation de l'autorisation d'élimination de la meute du Mont Tendre

Comme les autres décisions, nous contestons cette décision sachant que si les adultes sont éliminés en premier, la probabilité que les jeunes meurent de faim est très grande. Il s'agit clairement de maltraitance animale et c'est régi par le droit suisse.

Autorisation d'élimination de la meute du Mont Tendre

Nous profitons de ce point qui n'est pas nouveau pour vous rappeler que la Suisse se comporte avec le loup comme un état voyou, en ne respectant pas les traités internationaux.

Nous rappelons qu'à la suite de notre plainte à Strasbourg, la Suisse a été réprimandée le 11 octobre 2024. Les reproches sont extrêmement graves et le canton de Vaud avec son communiqué de ce jour enfreint totalement le traité.

Le bureau de la Convention de Berne au Conseil de l'Europe à Strasbourg reproche à la Suisse :

- Que les cantons puissent prendre des décisions de tirs sans passer par la Confédération. Alors que les décisions inhérentes au respect de la Convention de Berne doivent être assurées au niveau Fédéral.
- Que la Suisse ne respecte pas les art. 7 et 8 qui définissent ce qui est considéré comme une attaque potentiellement grave pouvant justifier des tirs.
- Que les tirs proactifs de meutes entières soient réalisés avant que toutes les mesures de protection aient été mises en place.
- Elle déplore une volonté politique allant vers un abattage à grande échelle de loups en combinant des mesures proactives, préventives et réactives.
- D'avoir fixé un seuil arbitraire de 12 meutes.
- Elle reproche des contrôles inexacts des dommages causés par les loups et la manipulation présumée de données permettant de justifier des abattages.
- Elle regrette qu'en Suisse des associations comme la nôtre ne puissent plus accéder aux tribunaux.

Les politiques s'imaginent avoir comme mission de « gérer » le loup. Mais, pas plus que le lynx, le loup n'a pas à être « géré ». Seules les mesures de protections et d'effarouchage sont les actions que la Confédération et les cantons doivent mettre en place.

Et tout cela pour satisfaire le monde de l'élevage auquel nous répondons avec l'exemple des Balkans et des Abruzzes pour qui vivre avec le loup donne du sens à leur travail. Car c'est bien le principal problème de l'élevage.

Contact :

Eric Jaquet

Président

079 639 08 41

president@louplynxjura.org